

SECRETARIAT GENERAL

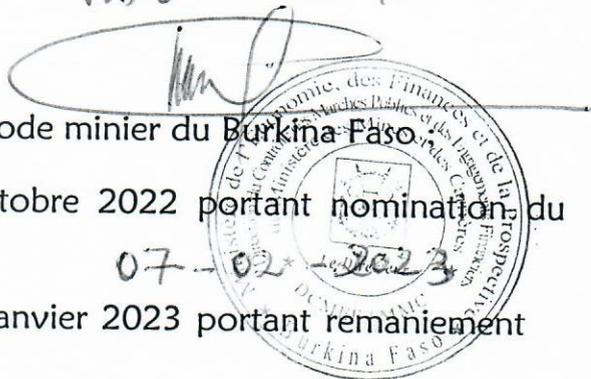
DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2023-054 /MEMC/SG/DGCM  
portant modification de l'arrêté n°2022-  
136/MMC/SG/ DGCM du 09 septembre 2022  
portant renouvellement à titre exceptionnel du  
permis de recherche n°652 dénommé « POURA SUD  
» de la société POURA RESOURCES LIMITED SARL «  
IFU : 00040911X »

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2023-009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2022-00996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2022-0922/PRES-TRANS/PM/MMC du 08 octobre 2022, portant organisation du Ministère des mines et des carrières ;
- VU le décret n° 2017 – 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n° 2017–023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2021-253/MEMC/SG/DGCM du 23 septembre 2021 portant organisation, attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018, portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Visa NCMET n° 62



VU l'arrêté n°2020-067/MMC/SG/DGCM du 30 avril 2020 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°652 dénommé « POURA SUD » de la société POURA RESOURCES LIMITED SARL « IFU : 00040911X » ;

VU l'arrêté n°2022-136/MMC/SG/DGCM du 09 septembre 2022 portant renouvellement à titre exceptionnel du permis de recherche n°652 dénommé « POURA SUD » de la société POURA RESOURCES LIMITED SARL « IFU : 00040911X » ;

VU la lettre de la société POURA RESOURCES LIMITED SARL enregistrée sous le numéro n°942 à la Direction Générale du Cadastre Minier.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Il est ajouté à l'arrêté n°2022-136/MMC/SG/DGCM du 09 septembre 2022 portant renouvellement à titre exceptionnel du permis de recherche n°652 dénommé « POURA SUD » de la société POURA RESOURCES LIMITED SARL « IFU : 00040911X », un article 3 dont le contenu suit :

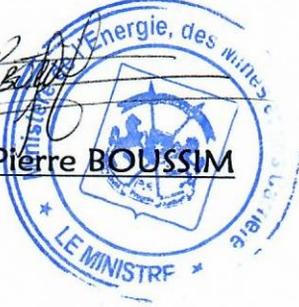
**« ARTICLE 3** : *La validité du permis va du 14/11/2021 au 13/11/2024. Il ne peut plus être renouvelé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »*

## LE RESTE SANS CHANGEMENT

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté est enregistré, publié au journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

15 FEV 2023

  
**Simon-Pierre BOUSSIM**  


### Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1-DCMEF/MEMC
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/MEFP
- 1- DGI/MEFP
- 3- POURA RESOURCES LIMITED SARL
- 1-Gouvernorat / Région de la Boucle du Mouhoun
- 1- Gouvernorat / Région du Centre-Ouest
- 1 - J.O.
- 1- IM
- 1 - Classement